



**FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

LE SENAT VOTE LA FIN DE LA SUR-COTISATION SALARIALE PRIME DE FEU

Le dispositif de sur-cotisation a été mis en place en 1991 pour permettre l'intégration de l'indemnité de feu dans le calcul à pension des retraites des sapeurs-pompiers professionnels.
Il devait cependant s'arrêter en 2003 !

Lors des travaux sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021, l'Assemblée Nationale a voté un amendement pour supprimer uniquement la part patronale de cette sur-cotisation.

Face à cette injustice, FOSIS a écrit au ministre de l'Intérieur, interpellé les Sénateurs, et enfin adressé un préavis de grève pour la journée du 17 novembre prochain.

Hier, le Sénat a répondu à l'attente des sapeurs-pompiers professionnels en votant un amendement pour supprimer la part salariale !
Au nom de ses mandants, FOSIS remercie vivement les Sénateurs pour cette décision courageuse et pleine de bon sens.

Le texte va désormais passer en seconde lecture à l'Assemblée Nationale.
FOSIS demande aux Députés de confirmer aux sapeurs-pompiers professionnels la même reconnaissance que les Sénateurs viennent de voter.

Dans l'attente de cette confirmation, FOSIS maintien son préavis de grève pour la journée du 17 novembre 2020.

**A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE CONFIRMER
CETTE DECISION PLEINE DE BON SENS !**

Paris, le 13 novembre 2020